

Management de la sécurité de l'information

RGPD, DPO, rôle, missions et obligations du délégué à la protection des données

Vous allez apprendre à

Pour répondre aux besoins des secteurs privé et public en ce qui concerne le règlement général sur la protection des données (RGPD, GDPR), le rôle du DPO devient primordial. Ce cours vous présente les exigences du GDPR au sein d'une organisation.

Public visé

- Correspondant informatique et libertés, DSI, DRH, juriste, toute personne impliquée dans la conception de projets traitant des données à caractère personnel.

Les objectifs de la formation

- Maîtriser le contenu de la réglementation générale de la protection des données
- Identifier le rôle déterminant et les missions du Délégué à la Protection des Données
- Déterminer les informations à échanger avec la CNIL
- Être en mesure de mettre en place des outils de reporting et de suivi interne
- Être en capacité de mener des audits auprès des sous-traitants
- Etablir et suivre un plan d'actions, de pertes ou de vols de données ou dans le cas de transfert de données hors CE
- Déterminer les actions à mettre en place et les informations à transmettre aux collaborateurs de l'entreprise

Les prérequis de la formation

- Connaissances de base de la réglementation générale de la protection des données. Ou connaissances équivalentes à celles apportées par le stage (réf. TPD).

Programme de la formation

Module 1 : GDPR et principes de confidentialité

- Cadre réglementaire, principes fondamentaux.
- RGPD/GDPR.
- Organismes de l'UE : groupe de travail international sur la protection des données dans les télécoms (IWGDPT).
- Autorités de surveillance, Groupe de l'article 29.
- Législation : cadre juridique, consentement, catégories des données personnelles.
- Registre et maintenance : informations à fournir (finalité, catégories de données, personnes concernées).
- Registre : quel formalisme ? Quels outils logiciels d'aide à sa création/gestion ?

Exercice : Mettre en place un registre des traitements des données personnelles.

Programme de la formation

Module 2 : DPO

- Nomination, fonction, responsabilités. Sensibilisation et formation. Assurer la veille.
- Gouvernance de l'Internet, cyberdroits et transferts internationaux de données.
- Transversalité du DPO au sein de l'entreprise : collaboration avec les équipes juridiques, marketing, IT, achats.
- Organiser et contractualiser les relations entre les différents acteurs.
- Relations avec les autres responsables de traitement : l'hypothèse de la co-responsabilité. Le code de conduite.
- Certifications et les labels. Créer et gérer un plan d'actions. Se préparer à un contrôle.

Exercice : Définir les compétences du DPO.

Module 3 : Gestion des risques et sécurité de l'information

- Principes de responsabilité.
- Gestion des risques : concepts, analyse de risques, méthodologies, standards, surveillance.
- SI et sécurité : fonctions et responsabilités, formation et sensibilisation, classification.
- Accès, exposition, cryptographie et signatures numériques.
- Sécurité mobile, Internet des objets : concepts, modèles et principes, applications, menaces.
- Nouvelles technologies, menaces.

Module 4 : Incidents et protection

- Gestion des incidents : incident de sécurité de l'information, événement.
- Évaluation de l'impact sur la protection des données.
- Cycle de vie des données personnelles.
- Pertes ou de vols de données : quel plan d'actions ?

Module 5 : Communication

- Management des dispositifs d'alerte, gestion de crise.
- Avec les autorités de contrôle, CNIL.
- Outils de reporting, suivi interne.



4 Jours
28 Heures



3 140 € HT



+33 1 89 62 34 30



formation@acgcybersecurity.fr



Campus Cyber, Tour
Eria, 5 Rue Bellini 92800
Puteaux, FRANCE

Toutes nos formations sont
accessibles aux personnes en
situation de handicap.

ACG CyberAcademy 2025